



63

Actes Pieux

Pour soeurs en Islam

Une collection complète de lois islamiques et de Tarceeqah
sous forme de questions

Par :

Shaykh Al-Tarceeqat, Amir Ahl Us-Sounnah, le fondateur
de Dawat-e-Islami, Allamah, Maulana, Abu Bilal

MUHAMMAD ILYAS

دامَتْ بِرَحْمَاتِهِ الْعَابِدَةُ

Attar Qadiri Razawi

Présenté par :

Markazi Majlis-e-Shoora

(organe consultatif central de Dawat-e-Islami)

63

Actes Pieux

Pour les sœurs en islam

Shaykh Al-Tareeqat, Amīr Ahl Us-Sounnah,
Fondateur de Dawat-e-Islami, 'Allamah Maulana

**Abu Bilal Muhammad Ilyas Attar Qaadiri
Razavi** دامت برکاتُهِم انعامیہ



Traduit en français par :
Le département de traduction de Dawat-e-Islami

أَكْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَلَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى حَاتَمِ النَّبِيِّينَ
 أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَنِ الرَّجِيمِ طِبْسُمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّاجِيمِ

47 Actes Pieux au quotidien

Premier niveau : 17 Actes Pieux

1. Avez-vous formulé aujourd'hui au moins une bonne intention avant d'accomplir des actes permis ? (Puissions-nous également encourager quelqu'un d'autre à le faire ! Un "acte pieux" sera considéré comme accompli si une bonne intention est faite avant trois actes).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

2. Avez-vous accompli les cinq prières quotidiennes aujourd'hui? Si seulement vous pouviez avoir le privilège de fixer un endroit pour la prière dans votre maison, car c'est

Moustahab (préférable). Il serait formidable si pendant les menstruations et l'hémorragie post-natale, nous utilisions le temps que nous passons habituellement à accomplir la prière pour faire du Dhikr, à réciter la Salat ou à faire de l'étude religieuse (sans toucher au verset et à sa traduction).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

3. Avez-vous aujourd'hui récité l'Ayat-ul-Kursi, la Sourate Al-Ikhlaas et le Tasbih-e-Fatimah رَبِّنَا اللَّهُ عَزَّلَهُما au moins une fois après avoir accompli chacune des 5 prières ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

4. Avez-vous récité ou écouté la Sourate Al-Mulk durant la nuit ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

5. Avez-vous récité ou écouté aujourd'hui au moins 3 versets accompagnés de leur traduction et du commentaire de "Kanz-ul-Iman ma' Khaza'in-ul-Irfan" ou "Noor ul Irfan" ou de la traduction facile du Saint Coran "Kanz-ul-Irfan ma' Ifham-ul-Quran"? Ou avez-vous lu ou écouté environ 2 pages du "Tafsīr Siraat-ul-Jinan"?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

6. Avez-vous récité aujourd'hui quelques incantations spirituelles tirées de votre Shajarah ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

7. Avez-vous récité la Salat sur le dernier Prophète ﷺ au moins 313 fois aujourd'hui ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

8. Avez-vous préservé vos yeux des péchés aujourd'hui (c'est-à-dire en évitant les mauvais regards, les films et les séries, et les vidéos pécheresses sur votre téléphone portable) ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

9. Avez-vous préservé vos oreilles des péchés aujourd'hui ? (Par exemple, avez-vous préservé vos oreilles de la médisance, des chansons et de la musique, des conversations malveillantes et obscènes, des sonneries musicales de téléphone portable etc.)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

10. Aujourd'hui, en marchant, en voiture ou en bus, avez-vous baissé le regard et vous êtes-vous protégé des regards inutiles ? De plus, avez-vous évité de regarder inutilement ici et là ?

(Comme il serait bon de baisser le regard lorsque l'on converse avec quelqu'un au lieu de fixer continuellement son visage sans nécessité).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

11. Avez-vous aujourd'hui lu ou écouté un livre d'A'la Hadrat رَحْمَةُ اللّٰهِ عَلَيْهِ, ou un livre ou livret de Maktaba-tul-Madinah, ou le magazine mensuel "Faizan-e-Madinah" pendant au moins 12 minutes ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

12. Avez-vous répondu à l'Adhan aujourd'hui, en abandonnant votre conversation, vos appels téléphoniques et toutes vos autres activités ? (Si vous êtes déjà en train de manger ou de boire et que l'Adhan commence, il n'y a pas de mal à

continuer à manger et à boire. De même, il n'y a pas de mal à marcher et à accomplir le Wuḍū pour se préparer à la prière.)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

13. Lorsque vous vous êtes mis en colère contre quelqu'un (à la maison ou à l'extérieur) aujourd'hui, avez-vous calmé votre colère en restant silencieux ou avez-vous parlé ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

14. Avez-vous rempli les cases du livret "Actes pieux" aujourd'hui en réfléchissant à vos actes ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

15. Avez-vous obéi à votre Nigran (responsable) aujourd'hui conformément aux principes émis par "Aalami Majlis-e-Mushawarat" ? (Parole

béni d'Ameer-e-Ahl-e-Sunnat **ذَاهِثٌ بِرَكَاتِهِمُ الْعَالِيَّةِ :**
 “Partout où la Shar’ia le permet, l’obéissance à la Choura est une obéissance à mon égard, et la désobéissance à la Choura est une désobéissance à mon égard.” (Département de réforme des actes)).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

16. Aujourd’hui, avez-vous parlé poliment à la maison et à l’extérieur avec chaque jeune et chaque personne âgée ? (Souriez si nécessaire, tant qu'il n'y a pas de non-Mahram).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

17. Avez-vous enseigné ou appris le Saint Coran au Madrasa-tul-Madinah (pour les sœurs

	islamiques) aujourd'hui ?															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
	Deuxième niveau : 18 Actes Pieux															
18.	Avez-vous consacré aujourd'hui au moins deux heures aux activités islamiques de Dawat-e-Islami, conformément au programme fourni par votre Nigran ?															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
19.	Avez-vous essayé aujourd'hui de vous abstenir de regarder (inutilement) à l'extérieur par les fenêtres de votre maison ou de regarder à l'intérieur des maisons des autres par leurs portes, etc. ?															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

20. Le “Dars domestique” a-t-il été prononcé à votre domicile aujourd’hui ? Ou a-t-il été prononcé à votre domicile en votre absence pour une raison quelconque ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

21. Vous êtes-vous abstenu aujourd’hui de parler en riant et de manière trop interactive avec des parents, des voisins et des beaux-frères non-Mahram ? Avez-vous évité de vous trouver devant eux et avez-vous observé le voile selon la loi islamique ? (Il est également préférable d’éviter de se trouver devant le beau-père par précaution).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

22. Avez-vous observé le voile selon la loi islamique aujourd’hui en sortant de chez vous ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

23. Vous êtes-vous abstenu aujourd'hui de commettre le péché de l'habillement impudique en portant des vêtements moulants ou courts et/ou des vêtements minces (qui révèlent les courbes du corps ou la couleur de la peau ? En outre, vous êtes-vous abstenue d'adopter des modes pécheresses telles que la coiffure masculine, l'épilation des sourcils, le fait de ne pas se couper les ongles, etc. pendant plus de 40 jours ?) Façon de s'habiller selon la Sounnah pour les sœurs islamiques : Abu Dawood, Nasa'ee et Ibn Majah ont rapporté d'Ibn-e-Umar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا وَعَنْ أَبِيهِ وَسَلَّمَ, que le Saint Prophète ﷺ a dit : “ Isbaal, c'est-à-dire l'interdiction de baisser les vêtements, s'applique au tahband,

aux chemises et aux turbans.” Hazrat Umm-e-Salamah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا a humblement demandé quelle était la règle pour les femmes. Il ﷺ dit : “ pendre une longueur de main (c'est-à-dire le pendre d'une longueur de main en dessous de la moitié du tibia).” Elle رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا a dit humblement : “Les pieds des femmes seront exposés. Il ﷺ a dit : “Pendez une main, pas plus que cela.” (*Bahar-e-Shari'at, partie 16, vol. 3, p. 402*)

Note : Protégez vos enfants (garçons et filles) des vêtements impudiques (par exemple : faites porter aux filles des robes longues et amples avec un petit cou et habituez les garçons à porter des kurtas à mi-jambe, etc.)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

24. Avez-vous évité les péchés spirituels aujourd'hui ? (Par exemple, la jalousie, l'arrogance, la méchanceté, la frime, etc. etc.)
- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | Total |
25. Si vous êtes mariée, avez-vous fait preuve de respect envers votre mari aujourd'hui et envers vos parents si vous n'êtes pas mariée (leur obéir si ce qu'ils disent est conforme à la Sharī'ah, baisser la main de la mère, parler moins fort qu'eux, etc. Si vous êtes avec vos beaux-parents, considérez la même chose pour la belle-mère. Pour plus de détails, consultez le livret " Le dôme océanique ").
- | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | Total |
26. Si vous avez commis un péché مَعَادَةُ اللَّهِ, vous êtes-vous repenti immédiatement ? (Si seulement on

prenait l'habitude de réciter l'istighfār au moins 70 fois ; par exemple, avoir le privilège de réciter 70 fois ﴿أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ﴾).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

27. Avez-vous pris vos repas aujourd'hui conformément à la Sounnah et avez-vous récité les invocations comme il se doit avant et après les repas ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

28. Avez-vous quelque peu agi selon la Sounnah aujourd'hui ? (Par exemple, en entrant et en sortant de la maison, en dormant, en vous réveillant, en vous asseyant face à la Qibla, etc.)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

29. Avez-vous essayé d'élever vos enfants selon le Saint Coran et la Sounnah aujourd'hui ? (En les incitant de temps à autre à accomplir la prière et en évitant de gaspiller l'eau lors de l'ablution, la nourriture, l'eau et l'électricité. En particulier, manger et boire selon la Sounnah bénie, donner et prendre avec la main droite, s'abstenir de mentir, de médire, de commérer et d'utiliser un langage injurieux. En outre, il convient d'éviter les jouets musicaux, de donner des téléphones portables pour des activités et des jeux inutiles, d'utiliser un langage respectable dans les conversations, etc.)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

30. Avez-vous accompli la prière de Tahajjud aujourd'hui ? Ou, si vous n'avez pas dormi la nuit, avez-vous fait la Salat-ul Layl ?

63 Actes Pieux

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
31.	Avez-vous accompli la prière surérogatoire (Nafl) d’Awwabeen ou d’Ishraq et de Chasht aujourd’hui ?															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
32.	Avez-vous accompli aujourd’hui les prières Sounnahs de ‘Asr ou de ‘Isha précédant le Fard ? (Puissions-nous avoir le privilège d’accomplir les Sounnahs de ‘Asr et ‘Isha précédant le Fard et les surérogatoires après les prières de Dhohr, Maghrib et ‘Isha).															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
33.	Avez-vous persuadé quelqu'un aujourd'hui de mener au moins une activité islamique parmi les 8 activités islamiques de Dawat-e-Islami grâce à un effort individuel ?															

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
34.	Avez-vous déjà utilisé (vêtements, téléphone portable, pantoufles, bijoux, etc.) après les avoir empruntés à d'autres personnes que des membres de votre famille ? (Si vous avez l'habitude d'emprunter des objets à d'autres personnes, rompez cette habitude. Gardez l'objet nécessaire en lieu sûr après l'avoir marqué).															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
35.	Vous êtes-vous abstenu aujourd'hui de dire des mensonges, de commettre ou d'écouter des calomnies et de commérer ?															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

	Troisième niveau : 12 Actes Pieux															
36.	Avez-vous regardé “Madani Channel” pendant un certain temps aujourd’hui ?															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
37.	Êtes-vous ami avec quelqu'un ou quelques personnes ? (Les amitiés et les groupes deviennent généralement un obstacle à la progression des activités de l'organisation).															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
38.	Avez-vous retardé le remboursement d'une dette (alors que vous étiez en mesure de la rembourser) au créancier sans son consentement si vous aviez une dette ? De plus, une fois votre besoin temporaire satisfait, avez-vous rendu ce que vous aviez emprunté dans le															

	délai imparti ?														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
39. Vous êtes-vous abstenu aujourd'hui de commettre le péché d'hypocrisie et de prétention en prononçant des paroles d'humilité que votre cœur n'accepte pas ? Par exemple, pour créer son propre respect dans le cœur des autres sœurs islamiques, dire des choses comme : "Je suis inférieure" ou "Je suis une personne très pécheresse" etc. etc. mais en fait, on ne se considère pas comme inférieure).															
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
40. Avez-vous veillé à la propreté, et vous êtes-vous comportée d'une bonne manière ? (Par propreté, on entend ici le fait de garder son corps, ses vêtements, sa maison et ses enfants)															

	propres et soignés. Les bonnes manières consistent à être ponctuel, à ne pas frapper inutilement aux portes chez soi ou dans sa propre voiture ou celle de quelqu'un d'autre, à remettre quelque chose à sa place, chez soi, dans un établissement d'enseignement ou chez quelqu'un, un objet que l'on avait la permission de ramasser, etc.)																																														
	<table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr><tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td>Total</td></tr></table>															1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16																																
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total																																
41.	Si vous avez pris conscience des défauts d'un musulman aujourd'hui, vous êtes-vous abstenu de les exposer à quelqu'un d'autre (sans exemption de la Sharī'ah) ?																																														
	<table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr><tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td>Total</td></tr></table>															1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16																																
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total																																
42.	Avez-vous récité aujourd'hui بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ avant chaque tâche permise et révérencieuse ? (L'acte pieux																																														

de celui qui le récite au moins 3 fois sera considéré comme accompli).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

43. Avez-vous aujourd'hui imploré pour le pardon de vos parents et de votre Peer-o-Murshid (c'est-à-dire votre guide spirituel), sans qu'ils aient à rendre de comptes, et fait un Isal-e-Sawab pour eux ? (On peut même faire un Isal-e-Sawab après avoir récité la Salat sur le dernier Prophète ﷺ une seule fois).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

44. Si une soeur islamique responsable (ou une sœur islamique ordinaire) a commis un acte répréhensible et qu'il semble nécessaire de la réformer, avez-vous essayé de la réformer en communiquant avec elle par écrit ou en la

rencontrant en personne (de manière polie), ou avez-vous commis le péché majeur de la médisance en la révélant à quelqu'un d'autre sans l'autorisation de la Shari'ah ? Si vous n'osez pas la réformer ou si vous ne parvenez pas à le faire, il n'y a aucun mal à résoudre le problème selon la méthode de l'organisation (à condition que ses actes répréhensibles nuisent à Dawat-e-Islami).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

45. Avez-vous préservé votre langue des péchés aujourd'hui (par exemple, accuser les autres, blesser les sentiments des gens, insulter, etc.)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

46. Pour acquérir l'habitude d'épargner à votre langue les conversations inutiles (c'est-à-dire les

conversations qui n'ont aucun avantage sur le plan mondain ou religieux), avez-vous aujourd'hui conversé quelque peu par des gestes ? (Puissions-nous avoir le privilège de converser au moins quatre fois par jour par écrit et au moins trois fois par des gestes).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

47. Avez-vous fourni des efforts aujourd'hui pour vous abstenir de plaisanter, de vous moquer, de blesser les sentiments d'autrui et de rire à haute voix (à la maison et à l'extérieur) ? (Rappelez-vous que c'est un péché majeur de blesser les sentiments d'un musulman (sans exemption de la Shari'ah)).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	Total

Enregistrement de la pratique du Qufl-e-Madinah

Date	Communiquer par écrit	Communiquer par les gestes	Parler sans fixer le visage de la personne
	au moins 12 fois	au moins 12 fois	au moins 12 fois
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			

14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			

Total			
-------	--	--	--

5 Actes Pieux hebdomadaires

- | | | |
|-----|---|--|
| 48. | Avez-vous essayé d'envoyer cette semaine (au cas où votre conseil serait suivi d'effet ou si vous en avez l'autorité) l'un de vos Maḥrams (par exemple, frère/fils/père, etc.) ou votre mari à au rassemblement religieux des frères en islam ? | |
| 49. | Avez-vous regardé ou écouté le Madani Muzakarah hebdomadaire ? (Durée : Au moins 1 heure et 12 minutes à partir du moment où la session de questions et réponses commence.) | |

- | | | |
|-----|---|--|
| 50. | Avez-vous assisté au rassemblement religieux hebdomadaire inspiré par la Sounnah du début à la fin ? | |
| 51. | Avez-vous lu ou écouté le livret hebdomadaire ? | |
| 52. | Avez-vous observé un jeûne le lundi cette semaine (ou un autre jour si vous l'avez manqué le lundi) ? | |

3 Actes pieux mensuels

- | | | |
|-----|---|--|
| 53. | Avez-vous rempli le livret des Actes Pieux du mois dernier et l'avez-vous soumis à votre Nigran ou sœur islamique responsable | |
|-----|---|--|

	<p>ou l'avez-vous soumis via l'application Actes Pieux ?</p>	
54.	<p>Avez-vous fait des efforts ce mois-ci pour rechercher au moins une sœur islamique (qui était autrefois associée au milieu islamique, ou qui assistait à l'Ijtima' hebdomadaire mais n'y assiste plus) et essayé de la faire rejoindre à nouveau le milieu islamique ?</p>	
55.	<p>Avez-vous assisté au Madani Halqah mensuel ?</p>	

5 Actes Pieux annuels

	<p>56. Avez-vous payé la Zakāt sans tarder</p>	
--	--	--

lorsqu'elle est devenue obligatoire (Fard) ? De plus, avez-vous eu le privilège d'accomplir le Qurbani par précaution au cas où il deviendrait Wājib ? Les bijoux qui appartiennent à une femme (les conditions sont également remplies), qu'elle les ait apportés de la maison de ses parents ou que son mari lui ait donné les bijoux et en ait fait la propriétaire, alors il est Fard pour la femme de payer la Zakah. (*Fatawa Razawiyyah, vol. 10, p. 132*) Si les conditions rendant le Qurbani Wajib sont réunies, tout comme il est Wajib pour les hommes, il est également Wajib pour les femmes. (*Bahar-e-Shari'at, partie 15, vol. 3, p. 332*)

57. Avez-vous rattrapé les jeûnes manqués durant le Ramadan cette année à cause des menstruations ou des saignements post-

	nataux, avant l'arrivée du prochain Ramadan ? (Rappelez-vous ! Pendant les jours de menstruations ou la période de saignement post-natal, la prière est exemptée mais les jeûnes manqués doivent être rattrapés par la suite).	
58.	Ayant appris la méthode correcte du Wuḍū, du Ghusl et de la prière dans “ <i>Bahar-e-Shari'at</i> ” ou <i>La prière pour les soeurs en Islam</i> ”, vous êtes-vous fait tester par un Muballighah ou un Mahram Muballigh à cet égard ?	
59.	Avez-vous récité au moins une fois l'intégralité du Saint Coran en prononçant correctement les lettres ? L'avez-vous également révisé cette année ?	
60.	Avez-vous lu les deux livres “ <i>Kufriyah</i>	

Kalimat kay baaray mayn Suwal Jawab” et “Questions - réponses sur le voile” cette année ?

3 Actes Pieux de toute une vie

61. (Avez-vous lu ou écouté “*Minhaj-ul-'Aabideen, Ja-ul-Haq*”, Apostasie de la partie 9 de “*Bahar-e-Shari'at*”, achat et vente et droits des parents de la partie 16, (et si vous êtes marié) Mahrimaat, et droits du conjoint de la partie 7 ; éducation des enfants de la partie 8 ; Hurmat-e-Musaharat, Divorce, Zihaar, et *Talaaq-e-Kinayah*). Livres de A'la Hadrat رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ “*Tamheed-ul-Iman, Hussam-ul-Haramayn*”. En outre, les livres du Maktaba-tul-Madinah “*Chanday Kay Baray Mayn Suwal Jawab*”; Bunyadi Aqaaid aur Ma'mulaat-e-Ahl-e-Sunnat ;

	Aqeedah-e-Aakhirat, 10 Aqeeday, Islam kay Bunyadi Aqeeday, التَّبِيِّنُ الْحَقُّ, Les enseignements fondamentaux de l'islam (partie 3), Kitab-ul-Aqaaid, Guldastah-e-Aqaaid-o-A'maal, Gano kay 35 Kufriyah Ash'aar, 28 Kalimat-e-Kufr, A'la Hadrat say Suwal Jawab, Ilm-ul-Quran, Les lois de la prière et tous les chapitres de Faizan-e-Sunnat ?) (Puissions-nous lire ou écouter Les bénédictions du Ramadan un chapitre de Faizan-e-Sunnat chaque année).	
62.	Avez-vous suivi différents cours (notamment “Aaiye Deeni kaam Seekhiye” et “Jannat ka Rasta”) dispensés par Dawat-e-Islami une fois dans votre vie ?	
63.	Avez-vous mémorisé avec une prononciation correcte :	

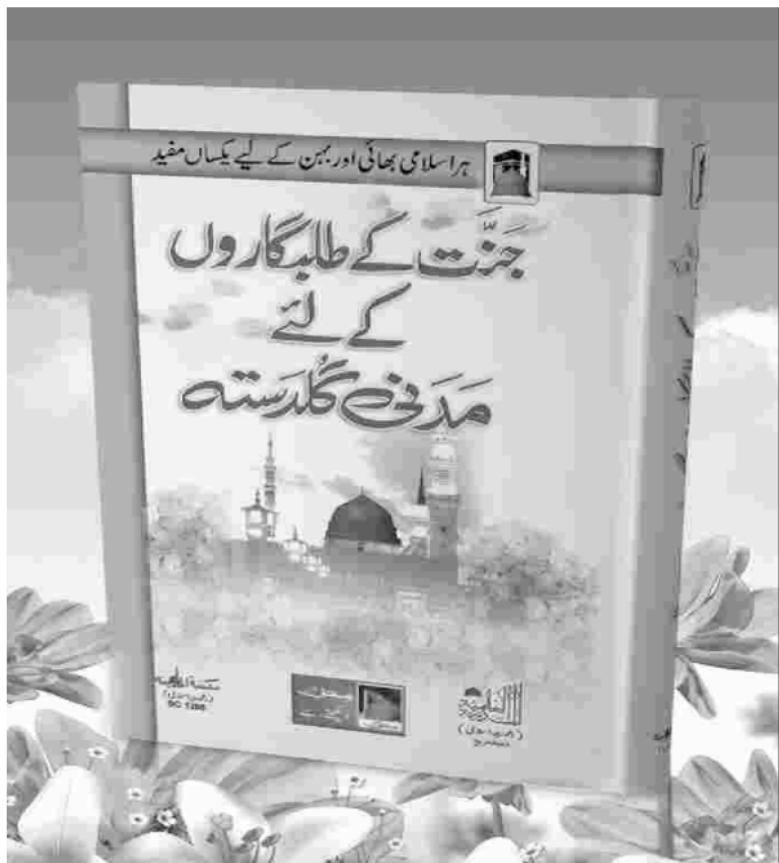
Les six Kalimāt, l'Iman-e-Mufassal, l'Iman-e-Mujmal, l'Adhan, l'invocation qui est récitée après l'Adhan, au moins les dix dernières Sourates du Saint Coran, l'invocation Qunoot, l'Attahiyyat, la Salat Ibraheem et n'importe quel invocation Masurah ? (Puissions-nous avoir le privilège de réviser tout cela tous les premiers lundis du mois ou tout autre jour en cas d'absence le lundi).

Madani Fille d'Attar

Ameer-e-Ahl-e-Sunnat **دَامَتْ بِرَكَاتُهُمُ الْعَالِيَّةُ** dit que celle qui accomplit constamment les 4 activités suivantes est ma “*Madani fille*”.

1. Communique par écrit au moins 12 fois par jour
2. Communique par des gestes au moins 12 fois par jour
3. Converse sans regarder directement l'auditeur au moins 12 fois par jour
4. Pratique au moins 52 Actes Pieux par mois

صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَى الْحَبِيبِ



63 Actes Pieux

Mois _____ 20_____

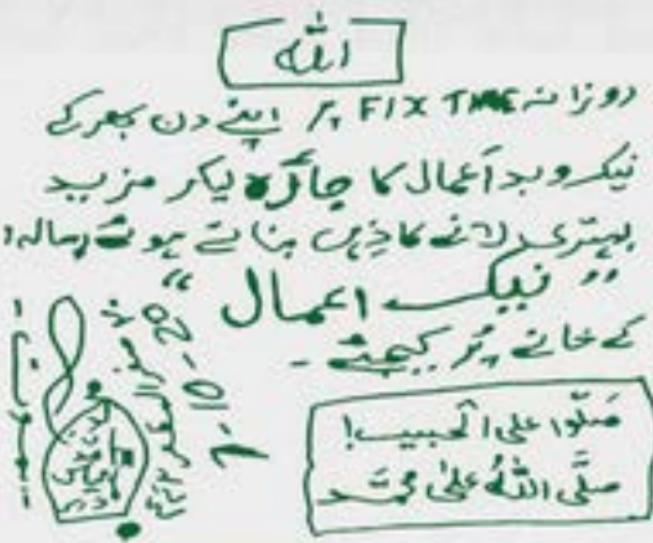
Nom et nom du père _____ Âge (approx.) _____

Adresse complète

Quartier _____ Région/Ville_____.

1. Combien d'actes pieux sur les 63 avez-vous essayé de faire ce mois-ci ? _____
2. Pendant combien de jours avez-vous réfléchi à vos actes ce mois-ci ? _____
3. Avez-vous eu le privilège de devenir Madani fille ce mois-ci ? _____
4. Je m'efforcerai d'accomplir ___ actes pieux le mois prochain.

Quelle heure avez-vous fixée pour réfléchir à vos actes ? _____



31 cases à cocher correspondant à 31 jours en dessous de chaque " Acte pieux " ont été données dans ce livret. Cochez la case à l'aide d'une " coche inversée " si vous avez eu le privilège d'accomplir des actes pieux. Dans le cas contraire, cochez la case avec un cercle " O ". الله يجزئكم جنات السعادة Vous progresserez dans les actes pieux, tout en éprouvant de la rancœur à l'égard des péchés. Il est mentionné dans un hadith bénit : " Méditer un instant (sur les affaires de l'au-delà) vaut mieux qu'une adoration de 60 ans ! (Al-Jam'i-us-Sagheer-lil-Suyuti, p. 365, Hadith 5897).

Invocation d'Attar : Ô Allah ! Quiconque agit selon les Actes Pieux pour gagner Ton agrément en remplissant le livret tous les jours et en le transmettant tous les mois au responsable local, accorde-lui la constance dans les actes pieux et fais de lui Ton serviteur élu.

Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: french.translation@daawatistemmi.net